

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE – LUNDI 7 NOVEMBRE 2016

Présents :

-Enseignants : F. VIGNES ; R.FETU ; C.PENOTY ; J.FARGE ; M.E. FABIEN ; I.GERMES ; A.GUILLAUD ; H.MONZEIN, L. DOUBLET ; N.LEFEBVRE ; A.TISSERAND ; H.SALMON ; E.NIVET ; B.RIDOUARD

-R.A.S.E.D : P. LAMONTAGNE D. GODET

-Mairie: L. GIRARD

Mme COPLEY

- D.D.E.N.: Mme CARDINAL

- Représentants des parents d'élèves: F. ROUSSET ; V. JOLY ; A.M DUBREU ; J. GRONDIN ; Y. LECOUTRE
W. CHAUVET ; A. DARDOISE ; A. RENAUD ; A.MICHAUD ; P.JOUAS ; N. LANDREAU

Excusés : MME CHARPENTIER ; S.BOURMAUD ; D.GREUSARD ; P. DREVET ; S.AMILIEN ; D; COUSINEAU ; J. LECOUTRE

Absents : D.CHEVAL ; A.GALLIOT ; A LAMY

M. Ridouard procède à la désignation du secrétaire de séance. Ouverture de la séance : 17h30

Secrétaire de séance : Yannick LECOUTRE

Lecture par le directeur, Mr RIDOUARD, de la liste des représentants des parents d'élèves avec leur classe affectée.

Précision sur la fonction de Madame Godet, enseignante enfants du voyage : Mme Godet nous énonce ses fonctions auprès des enfants du voyage scolarisés dans l'établissement : Aide aux évaluations, aide aux apprentissages ; Échange avec les familles et éventuellement aide administrative pour remplir des documents, relation avec la mairie. Mme Godet suit également les élèves à la demande de sa hiérarchie.

Rappel de ce qu'est le RASED : Présentation des rôles de Mr LAMONTAGNE et Mr DREVET, et Mr GREUSARD (psychologue) qui sont présents dans l'établissement afin d'aider les élèves en difficultés : aide à la lecture pour les CP / CE1 et CE2 durant 45 minutes (sur les heures de cours) à raison de 2 ou 3 fois par semaine Ce suivi s'opère sur proposition des enseignants. L'équipe RASED peut orienter vers d'autres aides extérieures.

1) Adoption du précédent compte rendu du conseil d'école

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Lecture du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité

Un point a été particulièrement fait sur :

- L'autorisation d'inscrire en maternelle les enfants ayant leur 3 ans au 31/12 de l'année de la rentrée et les conditions d'accueil .
- Il est rappelé que les écharpes ne sont pas recommandées dans l'enceinte de l'établissement.
- Il est formellement interdit aux enfants de rapporter des objets personnels. Seuls les doudous et les tétines sont autorisés en maternelle pour le moment de sieste.
- Un paragraphe concernant l'obligation institutionnelle d'organiser un exercice anti-intrusion est ajouté.

3) Bilan rentrée 2016 :

- 298 élèves fréquentent l'école en cette rentrée : 110 élèves en maternelle / 176 élèves en élémentaire / 12 élèves en CLIS
- L'équipe pédagogique se compose de 15 enseignants, de 4 ATSEM en maternelle dont une qui se détache pour pouvoir aider Mme FABIEN, en GS/CP. 3 élèves sont accompagnés par des AVS et le poste administratif est préservé.
- Remerciements à la CDC pour la subvention de 4000€ pour l'achat d'équipements techniques.
- Remerciements à la mairie pour la réalisation de nombreux travaux pendant l'été, préau refait et sécurisé, nouveau filet pare-ballons. Un nouveau TBI (Tableau Blanc Interactif) a été acheté pour la classe de Mme Germes, ce qui porte à 6 le nombre total de TBI.
- La mairie et ses équipes sont également remerciés pour la mise en place d'une maintenance informatique et pour le suivi des travaux.

Évocation du projet LSUN (Livret Scolaire Unique), qui sera désormais utilisé du CP à la 3^{ème} .

- Rappel sur le fonctionnement des APC, regroupant un maximum de 6 élèves encadrés par les enseignants et qui s'effectuent les mardis et jeudis après-midi pendant 45 mn.
- Rappel sur le fait que le site internet de l'école est toujours opérationnel : il regroupe des documents traitants de la vie de l'école (Cross, orchestre à l'école) aussi bien que des informations administratives.

4) Projets de l'année 2016/2017:

- Mise en route du projet « orchestre à l'école » regroupant tous les CE2 qui apprennent à se servir d'un instrument à cordes frottées. 20 violons, 6 violoncelles et 6 altos sont prêtés à l'école, chaque mercredi matin, un cours est assuré par le professeur de cordes de l'école de musique de Gémozac.

5) Hygiène et sécurité

Il est rappelé que la surveillance des récréations est un moment de vigilance particulier avec un encadrement important : 2 enseignants en maternelle, 2 pour le cycle 2, et 2 ou 3 pour le cycle 3

1 AVS veille plus spécialement sur les toilettes qui sont un lieu privilégié de rassemblement pour les enfants.

Un nouvel aménagement des horaires de récréations a été convenu

en maternelle: 30 minutes le matin

15 minutes de 13h30 à 13h45

15 minutes de 14h45 à 15h00

en primaire, 20 minutes le matin (plus 5 minutes par rapport aux années précédentes)

10 minutes l'après-midi (moins 5 minutes par rapport aux années précédentes)

6) Incendie et PPMS (Plan de Première Mise en Sécurité)

- 2 exercices d'évacuation incendie dans l'année : un le matin 14/11/16 et un pendant la sieste des PS en fin d'année.

- PPMS : il concerne la réflexion sur les dangers extérieurs à l'école. A Gémozac, il a été repéré 4 types de dangers : **transport de matières dangereuses, feux de forêts, risques technologiques, tempête,**

Si un souci survenait, il est IMPERATIF DE NE PAS VENIR CHERCHER LES ENFANTS AU SIGNAL LANCÉ PAR LA MAIRIE. Les enfants seront sous la responsabilité de l'école. Un exercice de confinement est prévu au second trimestre.

=> A cet exercice habituel, a été ajouté suite aux attentats terroristes qui ont touché la France, un exercice anti-intrusion pour acquérir une culture commune des risques et un protocole pour y faire face.

- pour le moment, il n'y a aucune restriction pour les voyages ou sorties.

7) Questions diverses

– Organisation des photos de classes/individuelles/fratries ?

la photo de groupe reste annuelle et programmée; Pour le moment le sort de la photo individuelle n'est pas scellé.

L'organisation des photos des fratries, trop chronophage pour l'école, est proposée à l'association GEMOKIDS, à qui l'école laisserait le soin de regrouper les frères et sœurs à la sortie des cours et ainsi pouvoir faire profiter les parents intéressés du photographe mis à disposition par l'établissement.

– Cadeaux fête des pères, fête des mères ?

le corps enseignant rappelle que ce cadeau n'a rien d'obligatoire et qu'il doit être en relation avec les apprentissages en cours.

– Spectacle de fin d'année, fête de l'école ?

La périodicité une année maternelle, une année primaire est proposée, ce qui permettrait à l'association GEMOKIDS de profiter d'une kermesse par an. Cet aménagement interviendrait à partir de l'année prochaine car cette année, d'autres projets se sont mis en place.

– Places de stationnement lors de la dépose des enfants ?

Il est rappelé par Monsieur le Maire que le seul parking autorisé est le grand parking situé entre l'école primaire et le centre de loisirs. Le parking du pôle santé est réservé aux patients, les quelques places sur le parking coté cantine sont également réservées : les ATSEM ont en charge de recenser les personnes ayant besoin de stationner leur véhicule à proximité de la maternelle notamment les familles nombreuses, les assistantes maternelles ou les personnes à mobilité réduite, par exemple les femmes enceintes.

Le policier municipal a pour mission de vérifier la bonne utilisation de ce parking.

– Pourquoi le SAS n'est il pas fermé devant la maternelle ?

L'accessibilité à la sonnette située entre les 2 portes du SAS ne serait pas possible avec les portes fermées

8) GEMOKIDS

les diverses actions de l'association sont rappelées

- date des retour des commandes pour les chocolats avant le 16/11
- bourse à l'enfance le 27/11
- Noël marché de Noël le 15/12 et gouter du père Noël
- une brocante se tiendra peut être au printemps selon le nombre de bénévoles
- la date du bal des crêpes n'est pas encore fixé car elle dépend de la fin des travaux de la salle des fête .

un appel aux bénévoles est lancé...

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 14 mars 2017 à 17h30

Séance levée à 19 h15

Le secrétaire,
M. Lecoutre

Le directeur,
M. Ridouard

Le Maire
M. Girard